

Nombre de membres en exercice: 15		Séance du 24 janvier 2014
Présents : 11		L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 9		Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA
Pour: 9		Représentés:
Contre: 0		Excuses: Yves Elie LAURENT
Abstentions: 0		Absents: Albert DOUCHY, Alain JAFFARD, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES
		Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Budget annexe Maison de Marie - Atelier : DM n°1 à l'exercice 2013 - 2014 001

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit au budget annexe, La Maison de Marie, et afin de pouvoir réaliser la dernière échéance d'emprunt pour l'exercice 2013, il convient d'établir une décision modificative au budget.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget annexe de la Communauté de Communes, selon les modalités suivantes :

<u>Fonctionnement</u>				<u>Investissement</u>			
<u>dépenses</u>		<u>recettes</u>		<u>dépenses</u>		<u>recettes</u>	
Chap. - Art.	Montant	Chap. - Art.	Montant	Chap. - Art.	Montant	Chap. - Art.	Montant
011 - 6188	- 100.00	002 - 002	- 1 442.81	23 - 2313	+ 1 442.81	10 - 1068	+ 1 442.81
011 - 6231	- 800.00	74 - 7477	+ 317.84				
011 - 627	- 180.00						
012 - 6218	- 400.00						
66 - 66111	+ 355.03						

Cette délibération annule et remplace la délibération précédente ayant même objet.

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.
Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 11/02/14
et publication du 11/02/14*

Séance du 24 janvier 2014	
Nombre de membres en exercice: 15	L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 11	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excuses: Yves Elie LAURENT
Abstentions: 0	Absents: Albert DOUCHY, Alain JAFFARD, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES
	Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Budget principal : décision modificative n°3 à l'exercice 2013 - 2014 002

Considérant l'insuffisance d'ouverture de crédit pour réaliser les dépenses de FNGIR, il convient d'établir une décision modificative au budget principal pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **ADOpte** la décision modificative n°3 au budget principal de la Communauté de Communes, selon les modalités suivantes :

Fonctionnement, dépenses

Chapitre - Article	Désignation	montant
011 - 6248	Divers	- 7 350.00
011 - 6156	Maintenance	- 572.00
014 - 73923	Reversement sur FNGIR	+ 7 922.00

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 27/01/14
et publication du 28/01/14*

Séance du 24 janvier 2014	
Nombre de membres en exercice: 15	L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 11	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA
Votants: 9	Représentés:
Pour: 9	Excuses: Yves Elie LAURENT
Contre: 0	Absents: Albert DOUCHY, Alain JAFFARD, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Construction d'un hangar à l'Espinas: Avenant n°1 au lot n°3 - 2014 008

Vu la délibération 22-2013 portant dépôt du permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment à l'Espinas en vu d'accueillir le siège social des ABPS et l'école cévenole de la pierre sèche,
Vu la délibération 23-2013 portant approbation de l'avant-projet définitif et du lancement du dossier de consultation des entreprises pour la construction d'un hangar à l'Espinas,
Vu la délibération 32-2013 portant attribution des lots 1, 2, 4 & 5 pour la construction du hangar,
Vu la délibération 45-2013 portant attribution des lots 3, 6 & 7 pour la construction du hangar,

Considérant que le lot n°3 du marché pour la construction du hangar à l'Espinas est attribué à l'Ets REY Bruno,

Considérant qu'une erreur d'opération s'est produite lors de la mise au point du lot n°3 - menuiseries extérieures/intérieures ,

Le président propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 3 - menuiseries extérieures/intérieures d'un montant de 1 269.00€ ht.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents :
- d'**Autoriser** le président à signer l'avenant n°1 au lot n°3 du marché de construction d'un hangar sur l'Espinas

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 30/01/14
et publication du 30/01/14*

Séance du 24 janvier 2014	
Nombre de membres en exercice: 15	L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 11	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA
Votants: 9	Représentés:
Pour: 9	Excuses: Yves Elie LAURENT
Contre: 0	Absents: Albert DOUCHY, Alain JAFFARD, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES
Abstentions: 0	Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Dispositif "Habiter Mieux" : définition des participations - 2014 009

Vu la demande de la Direction Départementale des Territoires du 31 octobre 2013, portant nécessité d'établir un avenant au contrat local d'engagement contre la précarité énergétique pour la poursuite du dispositif jusqu'en 2017,

Vu la délibération 85-2013 approuvant l'avenant au contrat local d'engagement contre la précarité énergétique,

Le Président expose à l'assemblée la nécessité de redéfinir les montants de la participation financière de la communauté de communes dans le cadre de la reconduction de ce dispositif.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de **fixer** les montants de la participation financière de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère comme suit :
 - Propriétaires occupants : 250€
 - Propriétaires bailleurs : 250€

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 30/01/14
et publication du 30/01/14*

Séance du 24 janvier 2014	
Nombre de membres en exercice: 15	L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 11	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excuses: Yves Elie LAURENT
Abstentions: 0	Absents: Albert DOUCHY, Alain JAFFARD, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES
	Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Relais Service Public : demande de subvention DETR 2014 - 2014 010

Le Président donne lecture de la circulaire DETR 2014 et de ses critères d'éligibilité. La communauté de communes peut solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le fonctionnement du Relais Services Publics à hauteur de 10 000 €. Le Président soumet un plan de financement au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :
 - d'**Approuver** le plan de financement ci-dessous,
 - **de Solliciter** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014,
 - **d'Autoriser et mandater** le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction de ce dossier.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
61 – services extérieurs	7 300	DETR (plafonnée à 10 000 €)	10 000	24.15
<i>Abonnement internet</i>	1 700			
<i>Achat de fournitures</i>	1 000	Auto financement	31 400	75.85
<i>Loyer et charges locatives</i>	1 000			
<i>Location et maintenance photocopieur</i>	500			
<i>Assurance bâtiment et matériel</i>	500			
<i>Assurance du personnel</i>	1 000			
<i>Formation</i>	1 600			
64 – charges de personnel	34 100			
<i>Animateur</i>	34 100			
Total	41 400		41 400	100

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Séance du 24 janvier 2014	
Nombre de membres en exercice: 15	L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 11	Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excuses: Yves Elie LAURENT
Abstentions: 0	Absents: Albert DOUCHY, Alain JAFFARD, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES
	Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Maison de l'Emploi : demande de subvention DETR 2014 - 2014 011

Le Président donne lecture de la circulaire DETR 2014 et de ses critères d'éligibilité.

Considérant que la communauté de communes peut solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le fonctionnement de la maison de l'emploi pour l'exercice 2014 à hauteur de 8 000 € mais aussi auprès de l'association de la Maison de l'Emploi pour un montant de 4000 €. Le Président soumet un plan de financement au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :
 - d'**Approuver** le plan de financement ci-dessous,
 - **de Solliciter** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2014,
 - **de Solliciter** une subvention auprès de l'Association de la maison de l'emploi de la Lozère
 - **d'Autoriser et mandater** le Président pour signer tous documents utiles à l'instruction de ce dossier.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
61 – services extérieurs	7 300	Association « Maison de l'Emploi » (provenance fonds Etat : plafonnée à 4000 €)	4 000	13.88
<i>Abonnement internet</i>	1 700			
<i>Achat de fournitures</i>	1 000			
<i>Loyer et charges locatives</i>	1 000			
<i>Location et maintenance photocopieur</i>	500	DETR (plafonnée à 8000 €)	8 000	27.7
<i>Assurance bâtiment et matériel</i>	500			7
<i>Assurance du personnel</i>	1 000			
<i>Formation</i>	1 600			
64 – charges de personnel	21 500	Auto financement	16 800	58.3
<i>Animateur</i>	21 500			5
Total	28 800		28 800	100

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 11

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Séance du 24 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA

Représentés:

Excuses: Yves Elie LAURENT

Absents: Albert DOUCHY, Alain JAFFARD, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES

Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Taux d'avancement de grade 2014 - 2014 012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Le Président informe que suite à l'avis du Comité Technique Paritaire, il convient de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :
- de **Fixer** pour l'année 2014 les taux de promotion applicables suivant les modalités suivantes :

Cadre d'emploi	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Adjoint administratif territoriaux	C	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	100%
Adjoint administratif territoriaux	C	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} Classe	100%

- de **Préciser** que lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 30/01/14
et publication du 30/01/14*

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 10

Pour: 5

Contre: 3

Abstentions: 2

Séance du 24 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Alain JAFFARD, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA

Représentés:

Excuses: Yves Elie LAURENT

Absents: Albert DOUCHY, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES

Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Nouveau découpage cantonal : Positionnement de la CCCML - 2014_013

En application de la loi du 17 mai 2013, Guillaume LAMBERT, Préfet de la Lozère, a exposé devant le Conseil Général, réuni en assemblée, le projet de décret délimitant les nouveaux cantons du département de la Lozère qui seront effectifs au prochain renouvellement général des conseils départementaux en mars 2015. Le département comptera alors 13 cantons au lieu de 25 aujourd'hui.

La finalité de la réforme repose sur deux grands principes d'intérêt général :

- l'accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives
- l'égalité du suffrage

Si le projet présenté corrige une certaine distorsion démographique qui existe aujourd'hui et établit une représentation équilibrée des différents territoires du département, il n'en reste pas moins que la communauté de communes souhaite donner son avis en la matière.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE**, de signifier son désaccord sur ce redécoupage cantonal :
 - Désaccord car le projet de redécoupage cantonal est établi sur un territoire démographique au détriment d'un territoire de projets et de bassin de vie,
 - Désaccord car aucune concertation avec les élus des communes et communautés de communes n'a été organisée .

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 30/01/14
et publication du 30/01/14*

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

Séance du 24 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean Pierre ALLIER, Jean Claude DAUTRY, Jacques HUGON, Alain JAFFARD, Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Dominique MOLINES, Jean Marie THOYER, Jean Paul VELAY, Alain VENTURA

Représentés:

Excuses: Yves Elie LAURENT

Absents: Albert DOUCHY, Jean Claude LIEBER, Richard METGE, Michel RIOU, Pierrette COUDERT, Frédéric FOLCHER, Erwin WARMERDAM, Delphine DESNAUD, Céline MATHIEU, Marc GOURDON, Stéphane CLARISSE, Matthias CORNEVAUX, Serge SANCHEZ, Yves COMMANDRE, Sylvie FORT, Maurice JEANNET, Maurice PLAGNES

Secrétaire de séance: Jean Paul VELAY

Objet: Construction de la Gendarmerie - Attribution des lots - 2014 14

Vu la délibération du 27 septembre 2006 portant accord de principe pour la construction d'une caserne de gendarmerie au Pont de Montvert,

Vu la délibération 2011-012 du 26 janvier 2011 portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une caserne de gendarmerie et logements au Pont de Montvert,

Considérant la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 23 mars 2012 relative à la construction d'une caserne de gendarmerie au Pont de Montvert,

Considérant le permis de construire accordé par Monsieur le Maire du Pont de Montvert en date du 21 février 2012, et par le service instructeur en date du 17 juillet 2012,

Vu la délibération 82-2013 relative au lancement de la procédure de consultation pour la construction d'une brigade de gendarmerie et de 4 logements,

Le Président informe l'assemblée que la commission des marchés s'est réunie le 18 décembre 2013 pour ouvrir les plis relatifs aux travaux de construction de la gendarmerie du Pont de Montvert. Il présente le rapport d'analyse des offres établi par la commission des marchés qui s'est réunie le 24 janvier 2014.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents :
- d'**ATTRIBUER** les lots et options comme suit :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Adresse	Mont ant (ht)
Lot 1 : Terrassements-VRD	BEAU TP	48210 - SAUVETERRE	85 777.90
Lot 2 : Gros oeuvre	SOGEBAT	48000 - BALSIEGES	185 027.95
Lot 3 : Enduits extérieurs	COUSERANS Façades	39200 - ST GIRONS	17 382.70
Lot 4 : Charpente-bois	Grpt PANTEL et TINEL	48400 - BEDOUES	21 782.19
Lot 5 : Couverture – zinguerie	Grpt PANTEL et TINEL	48400 - BEDOUES	34 806.54
Lot 6 : Etanchéité	SOPRIBAT	12101 - MILLAU	35 655.39
Lot 7 : Menuiseries aluminium et PVC	ALUTEX	48130 - AUMONT AUBRAC	45 004.44

Lot 8 : Menuiseries bois	ATELIER DESIGN DU BOIS	48000 - MENDE	41 284.00
Lot 9 : Cloisons sèches - isolation	DUARTE	48000 - MENDE	71 722.45
Lot 10 : Chapes liquides	TECHNISOL	84911 - AVIGNON	7 740.00
Lot 11 : Carrelages – faïences	MF CARRELAGES	48400 - FLORAC	23 259.50
Lot 12 : Peintures	BREYSSE	48400 - BEDOUES	28 072.25
Lot 13 : Electricité	PLANCHON	48000 - BRAMONAS	72 973.50
Lot 14 : Sanitaire – chauffage - VMC	Grpt ROURE & ARMAND	48220 - FRAISSINET DE LOZERE	74 474.90
Option sèche-serviettes	Grpt ROURE & ARMAND	48220 - FRAISSINET DE LOZERE	3 588.30
Lot 15 : Serrurerie	MTE 48	48160 - LE COLLET DE DEZE	14 176.00
Lot 16 : Nettoyage	ABER PROPRETE	48000 - MENDE	2 345.20

- d'**AUTORISER** le Président à signer les marchés, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

Cette délibération annule et remplace la délibération précédente ayant même objet

Ainsi fait et délibéré, le 24/01/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 13/02/14
et publication du 13/02/14